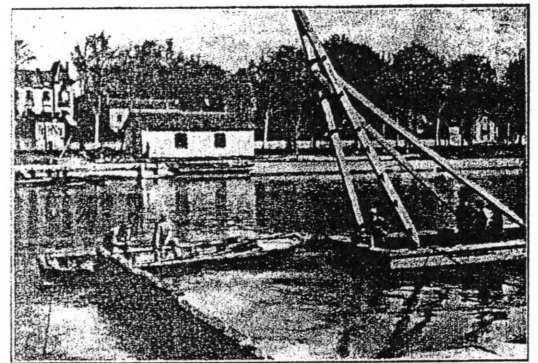
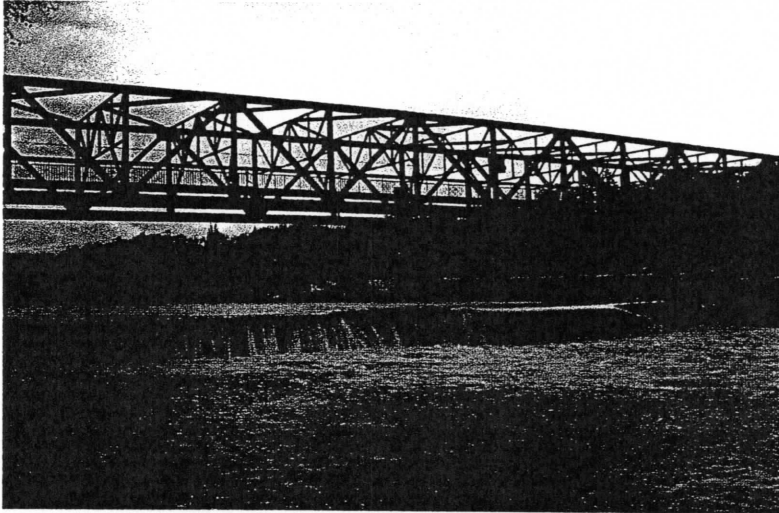


Le barrage des vives eaux

Le 'vieux' barrage des Vives Eaux construit dans les années Vingt sur les fonds des dommages de guerre est considéré par l'agence fluviale Seine-Normandie comme obsolète. Considéré à l'époque comme une avancée technologique importante. C'est un barrage à hausses, manipulées à partir d'une passerelle mobile (barrage Caméré); ce type de barrage remplaçait avantageusement les barrages à aiguilles relevées ou mises en place à partir d'une barque.



Les travaux préliminaires à la construction du nouveau barrage, 50 mètres en amont, ont commencé avec la présence d'une grue sur une barge en milieu du fleuve. Il s'agit d'un barrage à vannes clapets de 3 passes, automatisé. La passerelle de service permettant aux agents de se rendre sur les piles pour la maintenance des organes de manœuvre ne sera malheureusement pas accessible au public en raison du surcoût.

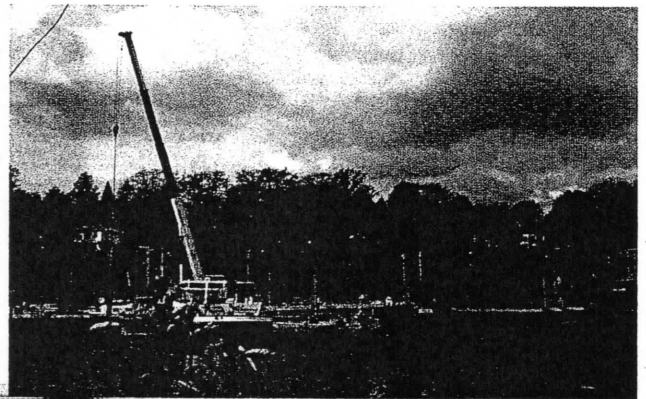
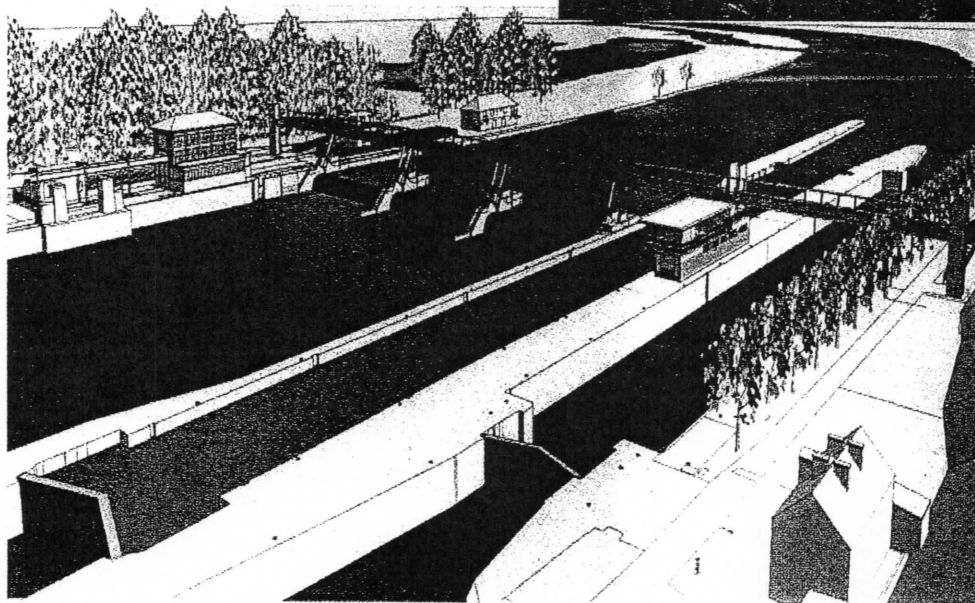


Image de synthèse non contractuelle



ASSOCIATION DES BOIS
DU CANTON
1, RUE D'ORMESSON
77240 VERT ST DENIS

Arch.

ASSOCIATION DES BOIS DU CANTON

Boîte postale 23

77241 CESSON Cedex

Siège social : mairie Le Mée sur Seine

Association loi 1901 n°09470

agrée environnement AP 2000AI 1 CV n°166

courriel : abc_77@chez.com

Voies Navigables de France

Objet : barrage des Vives Eaux

Monsieur le Directeur,

ASSOCIATION DES BOIS
DU CANTON
RUE D'ORMESSON
110 VERT ST DENIS

Nous avons appris que le barrage des Vives Eaux à Vosves était susceptible d'être modernisé. Il nous semble souhaitable qu'à cette occasion, la passerelle qui relie les 2 rives de la Seine entre Vosves et Boissise la Bertrand soit aménagée et sécurisée afin de permettre un passage public dans le cadre du programme d'aménagement des liaisons douces entrepris par la Communauté d'agglomération de Melun Val de Seine. Nous vous remercions de bien vouloir nous tenir informé de la suite que vous comptez donner à notre courrier. Nous en adressons la copie aux instances intéressées afin que soit engagée une collaboration entre votre établissement public et les collectivités concernées.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier et dans l'attente d'une réponse,
Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleures salutations.

Jacques Machard

Président

Copies à :

Monsieur le Président de la communauté de Melun Val de Seine

Monsieur le Président du syndicat mixte d'études et de programmation

Madame le Maire de Boissise la Bertrand

Messieurs les Maires de Dammarie les Lys et Boissise le Roi

Monsieur Bernheim, Conseiller général du canton du Mée sur Seine

Monsieur Walker, Conseiller général du canton de Perthes

Monsieur le Président de la Fédération du sud 77 pour la protection de la vallée de la Seine.

Le 7 avril 2006

Arch

ASSOCIATION DES BOIS DU CANTON

Boîte postale 23

77241 CESSON Cedex

Siège social : mairie Le Mée sur Seine

Association loi 1901 n°09470

agrée environnement AP 2000AI 1 CV n°166

courriel : abc 77@chez.com

même lettre à :

maire de Boissise la Bertrand

maire de Boissise le Roi

Président de la CAMVS

Président du SMEP

Walker

Bernheim

*tous les destinataires de la lettre d'ABC
à VNF*

Monsieur le Maire

Mairie

77 Dammarie les Lys

ASSOCIATION DES BOIS
DU CANTON
1, RUE D'ORMESSON
77240 VERT ST DENIS

Monsieur le Maire,

J'ai le plaisir de vous adresser la copie du courrier que nous adressons à Monsieur le Directeur des Voies Navigables de France à propos de l'éventuelle modernisation du barrage des Vives Eaux. Nous pensons très opportun de saisir cette occasion pour conforter le programme des liaisons douces engagé par les collectivités locales et notamment la CAMVS. Nous adressons le même courrier à Madame le Maire de Boissise la Bertrand, à Monsieur le Maire de Boissise le Roi, à Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération de Melun Val de Seine, à Monsieur le Président du SMEP et aux Conseillers généraux concernés.

En vous remerciant par avance des suites que vous voudrez bien apporter à cette proposition, Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes meilleures salutations.

Jacques Machard

Président

Le 7 avril 2006

MAIRIE DE BOISSISE LA BERTRAND

2, rue François Rolin - 77350 Boissise la Bertrand
☎ 01.64.38.20.21 - Fax 01.64.38.23.01
e-mail : boissise-la-bertrand@wanadoo.fr

ASSOCIATION DES BOIS DU CANTON
BP 23
77241 CESSON CEDEX

Boissise la Bertrand,
Le 25 avril 2006

ASSOCIATION DES BOIS
DU CANTON
1, RUE D'ORMESSON
77240 VERT ST DENIS

Monsieur le Président,

Votre courrier du 7 avril a retenu toute mon attention et je vous informe que, lors de la 1^{ère} réunion de travail avec les services de la Navigation qui s'est tenue le 6 février 2006 en Mairie de Boissise le Roi, j'ai bien évidemment exigé le maintien d'une passerelle ouverte au public et un aménagement paysagé compatible avec la reconfiguration du parc de la maison de retraite ; ceci en continuité avec l'aménagement des anciennes carrières et la prise en compte du schéma directeur des liaisons douces afin de poursuivre la remise en valeur des berges de Seine.

Je suis ravie de constater que notre action suscite un soutien favorable de votre part.

Veillez agréer, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

Le Maire,
Marie-Claude PIGNOUX



Marie-Claude Pignoux

Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation

du Schéma de Cohérence Territoriale de la région melunaise

Melun le, 27 AVR. 2006

Le Président du SMEP

à

Association des Bois du Canton
Monsieur Jacques MACHARD
Président
Boîte postale 23
77241 CESSON Cedex

Objet : Barrage des Vives Eaux

ASSOCIATION DES BOIS
DU CANTON
1, RUE D'ORMESSON
77240 VERT ST DENIS

Monsieur Le Président,

J'ai bien reçu en son temps, et je vous en remercie, votre lettre du 7 avril dernier par laquelle vous me transmettiez le courrier adressé à la Directrice des Voies Navigables de France pour le bassin de Seine.

Votre suggestion d'utiliser le barrage des Vives Eaux comme point de passage des piétons et vélos entre les deux rives est pleine de bon sens. Cela serait conforme à notre réseau armature des liaisons douces tel qu'il apparaît dans notre Plan Local de Déplacements.

Encore faut-il que votre suggestion soit compatible avec les règles d'exploitation des ouvrages et que la sécurité des personnes soit assurée, sur ce point je serai attentif aux observations des hommes de l'art.

Sans à priori sur votre thèse, notre syndicat continuera d'œuvrer dans la recherche de solutions durables de franchissement de Seine pour tous les modes de déplacements (bus, voiture, vélos, piétons); il en est ainsi des ponts Amont et Aval qui relieront les villes de l'agglomération situées de part et d'autre du fleuve.

C'est du consensus sur ces ouvrages de franchissement dont l'utilité a été démontrée par les études du PLD et du DVA que naîtra la force de conviction auprès des collectivités territoriales compétentes dans le financement de tels ouvrages.

../..

Adresse postale : 23, rue du Château 77000 MELUN
Tél. : 01.64.39.09.88 – Fax : 01.64.39.09.24
Adresse de messagerie : smep-melun@wanadoo.fr
Siège social : Hôtel de Ville de Melun

Tout ceci doit se réaliser dans la plus grande transparence et dans le cadre d'une large concertation. Nous avons les uns et les autres, le souci d'assurer une qualité de vie sur notre territoire et la défense de notre environnement. Cela ne doit pas nous faire oublier les devoirs que nous avons d'adapter nos infrastructures de communication aux besoins liés à l'économie de notre agglomération et aux exigences de ses habitants ; une lourde tâche il est vrai.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'B. Gasnos', written over a vertical line that extends from the text above and below.

Bernard GASNOS

ASSOCIATION DES BOIS
DU CANTON
1, RUE D'ORMESSON
77240 VERT ST DENIS

Adresse postale : 23, rue du Château 77000 MELUN
Tél. : 01.64.39.09.88 – Fax : 01.64.39.09.24
Adresse de messagerie : smep-melun@wanadoo.fr
Siège social : Hôtel de Ville de Melun



Conseil Général
**SEINE &
MARNE**

LIONEL WALKER

VICE-PRÉSIDENT CHARGÉ DU TOURISME ET DES LOISIRS,
DES MUSÉES ET DU PATRIMOINE
MAIRE DE SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY

Saint-Fargeau-Ponthierry,
Le 22 mai 2006

Monsieur Jacques MACHARD
Président de l'association
des Bois du Canton
Boîte postale 23
77241 CESSON Cedex

ASSOCIATION DES BOIS
DU CANTON
1, RUE D'ORMESSON
77240 VERT ST DENIS

N/Réf. : LW/iL – n° 60.06

OBJET : barrage des Vives Eaux.

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier du 7 avril dernier et je vous prie de bien vouloir m'excuser du retard apporté à ma réponse.

Le Conseil général travaille actuellement sur un schéma directeur de liaisons douces départementales et votre suggestion est tout à fait opportune.

En effet, nous étudions la possibilité de joindre la rive droite de la Seine à la rive gauche afin de donner de la cohérence aux itinéraires cyclables de notre département.

Je joins à la présente la copie du courrier que j'adresse à Monsieur le Directeur des Voies Navigables de France dans lequel je lui fais savoir que j'adhère à votre réflexion.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

Lionel WALKER,

Vice-président du Conseil général
Maire de Saint-Fargeau-Ponthierry

HÔTEL DE VILLE
69, AVENUE DE FONTAINEBLEAU
77310 SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY
TÉL. : 01 60 65 20 20
FAX : 01 60 65 20 17
E-MAIL : lionel.walker@cg77.org



Conseil Général
**SEINE &
MARNE**

LIONEL WALKER

VICE-PRÉSIDENT CHARGÉ DU TOURISME ET DES LOISIRS,
DES MUSÉES ET DU PATRIMOINE
MAIRE DE SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY

Saint-Fargeau-Ponthierry,
Le 10 mai 2006

Monsieur le Directeur
VOIES NAVIGABLES DE FRANCE
26, quai Rossignol
77000 MELUN

N/Réf. : LW/iL – n° 59.06

OBJET : barrage des Vives Eaux à Vosves.

ASSOCIATION DES BOIS
DU CANTON
1, RUE D'ORMESSON
77240 VERT ST DENIS

Monsieur le Directeur,

Je souhaite m'associer à la réflexion qui est engagée par le Président de l'association des Bois du Canton pour la modernisation du barrage des Vives Eaux, sur la Seine, sujet pour lequel vous avez reçu un courrier.

Il me semble en effet intéressant de créer un passage public entre la rive droite et la rive gauche permettant ainsi de relier Vosves à Boissise-la-Bertrand.

Le Conseil général travaille actuellement sur un schéma directeur de liaisons douces départementales et se pose le problème du passage entre les deux rives au niveau de la Marne et de la Seine.

Votre réponse est essentielle car elle nous permettra de définir si nous nous appuyons sur une traversée possible à ce niveau ou bien si nous devons réfléchir à une autre solution à proximité.

Il est évident que toutes propositions permettant de réduire les coûts imputables à une telle opération seront les bienvenues dans l'intérêt public.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations les meilleures. *de la part de Lionel Walker*

Lionel WALKER,

Vice-président du Conseil général
Maire de Saint-Fargeau-Ponthierry

HÔTEL DE VILLE
69, AVENUE DE FONTAINEBLEAU
77310 SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY
TÉL. : 01 60 65 20 20
FAX : 01 60 65 20 17
E-MAIL : lionel.walker@cg77.org

ASSOCIATION DES BOIS DU CANTON

Boîte postale 23

77241 CESSON Cedex

Siège social : mairie Le Mée sur Seine

Association loi 1901 n°09470

agrée environnement AP 2000AI 1 CV n°166

courriel : [abc 77@chez.com](mailto:abc77@chez.com)

Monsieur le Directeur
Voies navigables de France
2, quai de Grenelle
75732 Paris Cedex 15

Monsieur le Directeur,

ASSOCIATION DES BOIS
DU CANTON
1, RUE D'ORMESSON
77240 VERT ST DENIS

Je vous adresse la copie du courrier que j'ai envoyé le 7 avril dernier à votre service de la subdivision de Melun. Ce courrier étant resté sans réponse, j'aimerais connaître la suite qui y a été donnée. En effet, la convergence possible entre la modernisation du barrage des Vives Eaux et le souhait de la communauté d'agglomération de Melun Val de seine de réaliser des liaisons douces donne la possibilité de mener un projet commun.

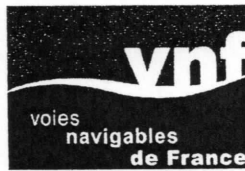
Vous remerciant de votre réponse,
Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes meilleures salutations.

Jacques Machard

Président

Le 3 juin 2006

→ JM 28/6/06
→ DS



Paris, le 27 JUIN 2006

VNF
Arrondissement TVE
24 Quai d'Austerlitz
75013 - PARIS

Monsieur le Président de
l'Association des Bois du Canton

direction
régionale
du bassin
de la Seine

2006/303

Objet : Reconstruction du barrage de Vives-Eaux / aménagement piétonnier
référence : votre courrier en date du 7 avril 2006
affaire suivie par : Edouard DUSSART
tél. : 01.44.06.18.85

ASSOCIATION DES BOIS
DU CANTON
1, RUE D'ORMESSON
77240 MERT ST DENIS

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 7 avril 2006, vous avez bien voulu attirer mon attention sur le franchissement piétonnier de la Seine au droit du barrage de Vives-Eaux.

En réponse, je vous confirme que Voies Navigables de France prévoit bien de reconstruire ce barrage au cours des années 2008, 2009 et 2010. L'ouvrage actuel présente de nombreux dysfonctionnements liés à son vieillissement et aux difficultés de manœuvres des hausses. Le projet consiste en la reconstruction d'un nouveau barrage à l'amont immédiat de l'actuel qui sera par la suite démoli.

Sur l'actuel barrage, la passerelle de service, bien qu'interdite au public, est occasionnellement empruntée par des piétons qui franchissent ainsi la Seine entre la commune de Boissise-le-Roi en rive gauche et Boissise-la-Bertrand en rive droite. Etant prohibées, ces traversées se font aux risques et périls de ceux qui les réalisent.

En ce qui concerne le futur ouvrage, la fonction de franchissement de la Seine par le public pour un usage pratique ou de loisir pourra être recherchée à condition de formaliser avant le début des travaux, au travers d'une convention, la question du financement des équipements adéquats et de leur entretien ultérieur.

En effet, l'investissement lié à l'ouverture au public d'une passerelle qui n'a d'autre objectif pour VNF que de permettre la maintenance du barrage nécessite des aménagements et un entretien supplémentaires (normes de sécurité différentes, accessibilité aux personnes à mobilité réduite,...) qui ne peuvent être financés par VNF.

La création d'une passerelle ouverte au public ne sera donc envisagée que sous réserve de la prise en charge par les collectivités concernées des surcoûts correspondants. Il en est de même quant à la maintenance de ces équipements. Une convention devra être signée entre VNF et les collectivités locales qui assureront l'entretien des équipements relatifs à cette ouverture au public, préalablement au début du chantier.

Des contacts avec les collectivités concernées seront prochainement pris par mes services pour discuter de ces équipements et des conditions de leurs réalisations.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé de la suite qui pourra être donnée à votre demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

ASSOCIATION DES BOIS
DU CANTON
1, RUE D'ORMESSON
77240 VERT ST DENIS



Marie-Anne BACOT

copie à : Monsieur le Président de la communauté de Melun Val de Seine
Monsieur le Président du syndicat mixtes d'études et de programmation
Madame le Maire de Boissise la Bertrand
Monsieur le Maire Boissise le Roi
Monsieur Bernheim, Conseiller général du canton du Mée sur Seine
Monsieur Walker, Conseiller général du canton du Perthes
Monsieur le Président de la Fédération du sud 77 pour la protection de la Vallée de la Seine
ASA
Subdivision de Melun



Voies Navigables de France
Madame Marie-Anne. BACOT
Directrice Régionale
2 quai de Grenelle
75732 PARIS Cedex 15

ASSOCIATION DES BOIS
DU CANTON
D'ORMESSON
1, RUE D'ORMESSON
77240 VERT ST DENIS

- 5 SEP. 2006

Direction Générale des Services Techniques
Affaire suivie par Gérard FESNEAU
☎ 01 64 79 25 68
☎ 01 64 79 25 60
gerard.fesneau@camvs.com

C.C

Dammarie-les-Lys, le

Nos réf. : GF- LP/2006-191

Madame la Directrice,

J'ai pris connaissance des courriers que vous avez adressés aux différentes collectivités riveraines du barrage des Vives Eaux, concernant la reconstruction de cet ouvrage à partir de 2008.

Je vous confirme tout l'intérêt et l'opportunité que représente cette opération pour y adjoindre une nouvelle fonction :

- Le franchissement du fleuve par les piétons et les cycles.

En effet, comme l'exprime le projet du Schéma Directeur des Liaisons Douces de notre Communauté d'Agglomération, le franchissement permettrait de relier les deux tracés, rive droite et rive gauche entre Ponthierry et Melun.

Bien conscient des surcoûts générés, tant en investissement qu'en maintenance ultérieure pour une passerelle accessible au public, des conventions entre VNF, les différentes collectivités et la CAMVS doivent être étudiées pour la prise en charge de ces surcoûts.

Mes services restent à votre disposition pour discuter, dès la rentrée 2006, des équipements supplémentaires et des conditions de leurs réalisations.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes salutations distinguées

Pour le Président
Le Vice-Président Délégué

Jacques BAUMANN

Copie : M. Billerey
M. Machard

297, rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys - Téléphone : 01 64 79 25 25 - Télécopie : 01 64 79 25 20

Adresse postale : BP 12 - 77191 Dammarie-lès-Lys cedex - Adresse internet : www.agglo-melunvaldeseine.fr

Affaire traitée par : Karine Guérand
N/Réf : KG/NV/30.11.2006

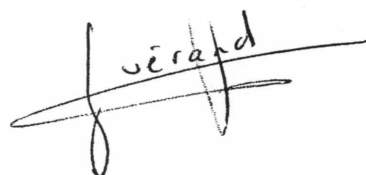
ABC
12/12/06
ASSOCIATION DES BOIS
DU CANTON
1, RUE D'ORMESSON
77240 VERT SAINT DENIS

BORDEREAU D'ENVOI
A l'attention de Monsieur Gérard BERNHEIM
Premier Vice-Président du Conseil Général
Conseiller Général du Canton du Mée-sur-Seine
Maire de Vert-Saint-Denis
1, rue des Ecoles
77240 VERT SAINT DENIS

Dammarié-les-Lys, le 30 novembre 2006

Désignation des Pièces	Observations
<p><u>OBJET</u> : Reconstruction du barrage des Vives Eaux</p> <p><u>P. J.</u> : 1 courrier</p>	<p>Je vous prie de trouver ci-joint le courrier adressé à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et vous en souhaite bonne réception.</p>

Karine Guérand



Affaire traitée par : Karine GUÉRAND
N/Réf : DEE/DA/KG/08.11.2006
N° Mercure : 5506/06

Monsieur le Président
de la Communauté d'Agglomération
Melun Val de Seine
297, rue Rousseau Vaudran

77190 – DAMMARIE-LES-LYS

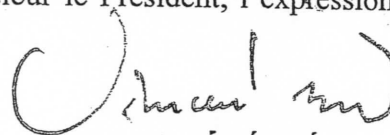
Melun, le 30 NOV. 2006

Monsieur le Président,

Par lettre en date du 19 octobre dernier, vous me confirmiez l'intérêt de la Communauté d'Agglomération pour le projet de réalisation d'une passerelle publique à l'occasion de la reconstruction du barrage des Vives-Eaux. En effet, une information de ce projet a pu largement être diffusée à l'occasion d'une réunion organisée à l'initiative du Conseil général, en présence des deux élus pilotes de ce dossier, à savoir M. Gérard BERNHEIM, conseiller général du canton du Mée-sur-Seine et M. Lionel WALKER, conseiller général du canton de Perthes-en-Gâtinais.

A mon tour je vous confirme bien entendu l'intérêt du Conseil général pour la réalisation de cet ouvrage ainsi que la participation active des services aux travaux du comité technique mis en place par Voies Navigables de France.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Vincent ÉBLÉ

Président du Conseil général
de Seine-et-Marne

copies : M. Gérard BERNHEIM, Conseiller général du canton du Mée-sur-Seine
M. Lionel WALKER, Conseiller général du canton de Perthes-en-Gâtinais